



L'ECHO

FO **DGFIP**
la force syndicale

DE L'ESSONNE

Secrétaire Départemental : Cédric CERCLE (HDIF Corbeil ☎ 01.60.90.51.52)

Secrétaires Adjointes : Lionel BOYER (TP Evry) – Cécile COMOTTO SORIANO (SAID Corbeil)

Permanent : Odile JUEL (DDFIP ☎ 01.69.13.26.81)

Trésorier: Céline FRANCHET (Les Ulis ☎ 01.69.28.83.53)

N°20 du 31 mai 2010

Courriel : fo.091@dgifp.finances.gouv.fr

Réformes de 1993, 2003 et ... 2010 ?

Depuis l'instauration de la retraite à 60 ans en 1983, deux « réformes » sont venues bouleverser le système. En 1993, le Premier ministre de l'époque, Edouard Balladur, profite de l'été pour durcir le régime des salariés du privé en augmentant la durée de cotisation (de 37,5 à 40 ans) et le nombre d'années servant à calculer le montant de la retraite (les 25 meilleures années à la place des 10).

Ces mesures provoquent une baisse, à terme, de 20% du niveau des retraites. Cette seule « contre-réforme », conjuguée à l'indexation des coefficients sur les prix -au lieu des salaires- conduit à reprendre l'équivalent de 10% de la masse des prestations aux retraités, chaque année !

En 2003, la loi Fillon étend l'allongement de la durée de cotisation aux fonctionnaires. Elle va aussi plus loin en instaurant une augmentation automatique de la durée de cotisation en fonction de l'augmentation de l'espérance de vie : 40 ans en 2008, 41 ans en 2012 et vraisemblablement 41,5 ans ensuite. Elle taxe et supprime également les préretraites, qui permettaient aux salariés de certaines branches d'arrêter de travailler avant 60 ans avec le maintien d'une partie du salaire par l'entreprise. Pour faire avaler la pilule, le gouvernement promet que la pénibilité des métiers sera prise en compte et permettra à ceux qui ont exercé des métiers difficiles de partir plus tôt. Il s'engage également à ce que les salariés qui ont commencé à travailler jeunes puissent partir avant 60 ans s'ils ont suffisamment cotisé.

Sept ans plus tard, la question de la pénibilité n'a pas avancé concrètement d'un centimètre et le dispositif des carrières longues a été durci récemment pour intégrer l'allongement à 41 ans et réduire le nombre de bénéficiaires... Mise en scène d'une faillite prétendue, prévisions et chiffres alarmants pour conditionner l'opinion publique et la convaincre d'accepter des sacrifices, les réformes de 1993 et de 2003 ont bien des points communs. Mais elles n'ont rien résolu puisque à nouveau la réforme annoncée pour 2010 reprend les mêmes thématiques, aggravées par les effets de la crise économique.

Au final, les salariés et les retraités du privé et du public doivent encore et encore subir le coût de ces « réformes » et les restrictions qu'elles induisent : recul de l'âge de la retraite au-delà de 60 ans, nouvel allongement de la durée de cotisation, et tout cela sans que les problèmes de financement soient résolus puisqu'ils proviennent non pas des systèmes de retraite, mais d'une économie de plus en plus inégalitaire et spéculative.

Courrier de l'Union Départementale FO 91.

Pour porter « Haut et Fort » vos revendications

Venez nous rejoindre, adhérez à FORCE OUVRIÈRE

Bulletin d'adhésion à retourner à FO-DGFIP 91

(66 % du montant de la cotisation sont déductibles des impôts)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Grade et échelon :

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO DGFIP 91

Date :

Signature :